



Association loi de 1901 n° 2/06767

## Trail d'AUFFARGIS 13<sup>e</sup> édition

### Renseignements généraux et règlement

**La 13<sup>e</sup> édition du Trail d'AUFFARGIS** propose plusieurs formats de courses sur 2 jours, les samedi 14 mars et dimanche 15 mars 2026, ainsi que 2 challenges.

Le samedi 14 mars :

- La nocturne (15km, 400mD+)

Le dimanche 15 mars :

- Le trail court (26km, 700mD+)
- Le trail long (45km, 1200mD+)

Les challenges se courront le samedi et le dimanche :

- Le challenge court : La nocturne + Le trail court
- Le challenge long : La nocturne + Le trail long

La zone des départs et des arrivées est située au lieu-dit « La Sablière » sur la commune d'Auffargis, « base vie » du Trail d'Auffargis.

#### Article 1 : Le trail d'AUFFARGIS

Il est organisé par l'ASR TRAIL 78, avec le concours de la municipalité d'AUFFARGIS.

#### Article 2 - Conditions générales

- Chaque concurrent s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription, et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement.
- Chaque concurrent accepte et valide le présent règlement à son inscription.
- Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.
- Les organisateurs seuls se réservent le droit de modifier le règlement ou de faire connaître avant le départ toute adjonction ou modification.
- Les concurrents s'engagent à parcourir la distance et respecter l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif.



Association loi de 1901 n° 2/06767

- Aucun accompagnateur à pied ou en VTT ne sera toléré sur tout ou partie de la course.
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les coureurs accompagnés de chien ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Tout coureur prenant le départ avec un chien, sera immédiatement arrêté.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

### Article 3 - Ethique et valeurs

Notre épreuve repose sur une éthique et des valeurs essentielles que partagent les coureurs, les partenaires, les bénévoles et les organisateurs.

- L'éco responsabilité :
  - Ne jamais rien jeter au sol mais utiliser les poubelles mises à disposition, respecter la flore et la faune.
  - Suivre strictement le parcours balisé sans jamais couper les sentiers.
  - L'organisation utilisera, dans la mesure du possible, du matériel réutilisable ou recyclable, procèdera à un tri sélectif (piles, papier, plastique, etc...).
  - Le balisage du parcours sera effectué à pied. Le « débalisage » et le nettoyage du parcours débuteront le jour-même, dès le passage du dernier coureur.
  - La communication sur papier est réduite au minimum, privilégiant le support électronique.
- Conscients du privilège immense de ceux qui peuvent parcourir en toute liberté les sentiers de notre région, il est indispensable de partager ce plaisir avec ceux qui en sont privés.
- La solidarité, la convivialité, le respect des coureurs, des bénévoles, des partenaires et du public, sont des éléments primordiaux de cette épreuve.

### Article 4 : Participants autorisés

Les catégories d'âge autorisées sont selon l'épreuve :

- La nocturne est ouverte à tous les coureurs (hommes et femmes) **âgés de 18 ans et plus au 31 décembre 2026**.
- Les trail court et trail long, sont ouvertes à tous les coureurs (hommes et femmes) **âgés de 20 ans et plus au 31 décembre 2026**.

Il est demandé à chaque participant :

- D'être conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'avoir acquis une réelle capacité d'autonomie.
- D'être capable de gérer des problèmes physiques (musculaires, petites blessures, maux digestifs, ...).
- D'être pleinement conscient que la sécurité des participants dépend de leur capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.



Association loi de 1901 n° 2/06767

## Article 5 : Inscription et retrait des dossards

- Chaque épreuve est limitée en nombre de participants comme suit :
  - La nocturne : 200 participants
  - Le trail court : 250 participants
  - Le trail long : 300 participants
  - Le challenge court : 100 participants
  - Le challenge long : 50 participants
- Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site [trail-auffargis-2026.onsinscrit.com](http://trail-auffargis-2026.onsinscrit.com).  
Aucune inscription ne sera enregistrée par un autre mode.
- Le paiement ne constitue qu'une préinscription. On considère une inscription valide lorsque le PPS et/ou licence FFA a été reçu et est approuvé par l'organisateur.
- Le PPS et/ou la licence FFA devra être chargé lors de l'inscription sur le site d'inscription [trail-auffargis-2026.onsinscrit.com](http://trail-auffargis-2026.onsinscrit.com). Ces documents présentés le jour de l'épreuve ne seront pas acceptés.
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans ces conditions.
- La confirmation des inscriptions se fera sur le site [trail-auffargis-2026.onsinscrit.com](http://trail-auffargis-2026.onsinscrit.com).
- **Les dossards seront retirés uniquement sur présentation d'une pièce d'identité :**
- Du mardi 10 mars au vendredi 13 mars 2026 au magasin Run Aventure Rambouillet, 74, rue Angivillers, 78120 Rambouillet ; Horaire : 10h à 19h
- Le samedi 14 mars 2026 après-midi de 15h à 18h45 sur le lieu de départ
- Le dimanche 15 mars 2026 sur le lieu de départ :
  - De 6h30 à 7h45 pour le trail long.
  - De 6h30 à 8h15 pour le trail court.
- Le prix des inscriptions aux différentes épreuves est :
  - La nocturne (15 km) : 20€
  - Le trail court (26 km) : 30€
  - Le trail long (45 km) : 40€
  - Le challenge court (41 km) : 45€
  - Le challenge long (60 km) : 55€

*Remarque : les frais de dossier ne sont pas inclus.*



Association loi de 1901 n° 2/06767

## Article 6 : Bourse aux dossards

Une bourse aux dossards sera mise en place sur le site [trail-auffargis-2026.onsinscrit.com](http://trail-auffargis-2026.onsinscrit.com), pour les coureurs souhaitant annuler leur participation ou se désister ou pour les coureurs souhaitant changer d'épreuve.

## Article 7 : Obligations légales (PPS ou licence)

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra au moment de l'inscription en ligne sur le site [trail-auffargis-2026.onsinscrit.com](http://trail-auffargis-2026.onsinscrit.com) joindre **son PPS ou sa licence FFA**.

Remarque : la validité du document est contrôlée par le site ONSINSCRIT.

### **L'inscription est valide sur enregistrement de l'un de ces documents :**

- **PPS valide le jour de la course** : Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS). Ce dispositif se substitue, pour toute personne majeure, à la fourniture du certificat médical d'aptitude à la pratique et est obligatoire. **Il est valable 3 (trois) mois.**  
Le PPS ne concerne pas les licenciés.  
Les participants étrangers sont tenus de fournir leur PPS.
- **Une licence délivrée par la FFA (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin) en cours de validité le jour de la course.**

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

## Article 8 : Parking et aire de départ

**Favorisez le covoitage**, même si plusieurs parkings vous seront réservés à proximité du départ. Un balisage sera mis en place à partir d'AUFFARGIS et de CERNAY LA VILLE. L'acheminement au lieu de départ s'effectuera à pied, toutefois une navette sera mise en place pour les parkings les plus éloignés. Il est conseillé de se rendre au départ en tenue de course. Une consigne sera à disposition sur le lieu de départ. Le site ne dispose ni de vestiaire, ni de toilettes, ni de douches.



Association loi de 1901 n° 2/06767

### Article 9 : Départ et arrivée

Le départ et l'arrivée se fera, pour chaque épreuve, au lieu-dit « La Sablière » sur la commune d'Auffargis, « base vie » du Trail d'Auffargis. Chaque épreuve est une boucle.

#### **Le samedi 14 mars :**

##### ➤ **La nocturne (15km, 400mD+) : départ à 19h**

Les consignes seront données à 18h50

Barrières Horaires :

- *Une Barrière Horaire à mi-parcours sera définie ultérieurement afin de garantir la fin de l'épreuve pour 21h.*
- Arrivée : 21h (2h de course).

#### **Le dimanche 15 mars :**

##### ➤ **Le trail court (26km, 700mD+) : départ à 8h30**

Les consignes seront données à 8h20

- Barrière Horaire à l'arrivée : 17h00.

##### ➤ **Le trail long (45km, 1200mD+) : départ à 8h00**

Les consignes de course seront données à 7h50

Barrières Horaires :

- km19, à la séparation des deux parcours : 11h30 (3h30 de course)
- km34, deuxième ravitaillement : 14h (6h00 de course).
- Arrivée : 17h (9h00 de course).

Pour les barrières horaires intermédiaires, une navette est prévue pour le retour sur la base de vie.

### Article 10 : Parcours et équipement

Un tracé 100% nature vous sera proposé avec un choix entre, la nocturne (15km), le trail court (26km) et le trail long (45km).

De nombreuses difficultés parsèment les parcours, notamment un sérieux dénivelé positif et négatif (avec respectivement, 400m de nuit, 700m sur le trail court et 1200m sur le trail long).

Il appartient à chaque participant d'être vigilant à l'état des chemins. L'itinéraire est balisé, cependant il est nécessaire de rester très attentif aux changements de direction tout au long du tracé. Des signaleurs seront disposés sur le parcours, il est impératif de respecter leurs consignes.

Les parcours sont exigeants, soyez en conscient lors de votre engagement pour adapter votre préparation et le choix de votre matériel.

Les équipements :

- Les bâtons ne sont pas autorisés.
- Une lampe frontale est nécessaire pour la nocturne
- L'équipement devra être adapté par le participant aux conditions météorologiques du jour de l'évènement.



Association loi de 1901 n° 2/06767

Les équipements recommandés :

- Une réserve d'eau (1litre) \*.
- Une réserve alimentaire en conséquence\*.
- La possession d'un téléphone portable avec le numéro de téléphone des secours enregistré.

\* *Le trail se pratique en semi-autonomie !*

#### Article 11 : Ravitaillement

**Tous ensemble respectons la nature, prévoyez d'emmener un gobelet, aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements !**

Un seul ravitaillement sur la nocturne, à l'arrivée.

Les ravitaillements sur le trail court sont :

- Un ravitaillement complet au km18
- Un ravitaillement à l'arrivée.

Les ravitaillements sur le trail long sont :

- Un ravitaillement complet au km18
- Un ravitaillement complet au km34
- Un ravitaillement à l'arrivée.

Les ravitaillements complets proposeront des produits de type : bananes, oranges, gâteaux sucrés et salés, saucissons, jambon, fromage, chocolat, fruits secs, du coca et de l'eau.

Le ravitaillement à l'arrivée proposera des produits de type : Sandwich, boissons, fruits secs, pain d'épice.

Aux ravitaillements, les participants pourront remplir leur réserve d'eau.

#### Article 12 : Disqualification

- Sur le trail long, tout concurrent au-delà des barrières horaires aux (2) points de contrôle du parcours, sera arrêté.
- Tout concurrent au-delà des barrières horaires sera disqualifié.
- Tout constat par les organisateurs du non-respect du parcours, du site (jet de gel, emballages, etc...) et des consignes de course, ainsi que celles des signaleurs, entraînera une disqualification.
- Les coureurs arrêtant le trail long (45km) pour terminer sur le trail court (26km) ne seront pas classés.

⇒ Tout concurrent disqualifié ne sera pas classé.



Association loi de 1901 n° 2/06767

### Article 13 : Sécurité et Assistance médicale

#### Général :

- Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fléché, et ne pas couper :
  - Au risque de se perdre.
  - Le non-respect du parcours provoque une érosion irréversible du site et le dégrade. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.
- Les écouteurs ou casques auditifs sont fortement déconseillés.
- Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à celui-ci.
- La sécurité sur le parcours et principalement aux traversées de routes et passages dangereux sera pour partie assurée par des bénévoles signaleurs. Merci de respecter scrupuleusement leurs consignes, et merci de votre réconfort car certains passeront plusieurs heures pour vous attendre.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres de nature à mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler une partie de l'épreuve (même en cours). Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.
- Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessé ou en difficulté et prévenir les secours.

#### Médical :

- Une équipe médicale de coordination sera présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC central de la course.
- Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve. L'assistance médicale est habilitée à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
- Du fait des difficultés d'accès au parcours, le temps d'intervention, en cas d'accident, ne pourra en aucun cas être retenu contre l'organisateur ou l'assistance médicale.
- En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à des secours extérieurs (pompiers, SAMU). Les frais éventuels résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle dans les délais.
- En cas d'impossibilité de joindre le PC course (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone à très faible couverture radio, vous pouvez appeler directement les organismes de secours en composant le numéro d'urgence 112).



Association loi de 1901 n° 2/06767

#### Article 14 : Responsabilités des organisateurs

**Responsabilité civile :** L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de sa compagnie, AXA.

**Individuelle accident :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'annulation imposée à l'organisation suite à une interdiction administrative plus de 15 jours avant la date de l'épreuve, les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur demande transmise à [traildauffargis@gmail.com](mailto:traildauffargis@gmail.com) dans les 15 jours suivant l'annulation. Le montant de ce remboursement sera fixé pour permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais engagés à la date d'annulation, et non récupérables.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Si l'édition est maintenue, aucun remboursement ou report ne sera accordé aux coureurs qui seraient dans l'impossibilité de participer, n'étant pas en règle avec les directives gouvernementales concernant la situation sanitaire.

#### Article 15 : Classement et Récompenses

Pour chaque épreuve, pour lesquelles un dossard sera remis à chaque participant, il sera établi un classement.

Pour le classement, les participants seront référencés suivant la classification FFA en vigueur. Tous les coureurs disqualifiés ne seront pas classés.

Seront récompensés les 3 premières féminines et les 3 premiers hommes au scratch pour chaque épreuve chronométrée.

Un cadeau sera remis à chaque finisher à l'arrivée pour chaque épreuve chronométrée.

#### Article 16 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le prestataire OXYBOL.

#### Article 17 : Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser des photos des concurrents prises au cours de l'épreuve dans ses publications ou sur son site internet.

#### Article 18 : Publication des résultats

Tous les résultats seront disponibles dans les 48 heures sur le site OXYBOL « Trail d'Auffargis ».